



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des Pyrénées-Orientales  
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-  
PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Délibération N°70/2025**

MC/GA/JD/MP/CI

Convocation en  
date du :  
05/09/2025

Nombre de  
conseillers  
municipaux en  
exercice :  
23  
Présents :  
15  
Quorum atteint

Affichage de la  
délibération en  
date du :  
... ..

Transmission en  
préfecture en  
date du :  
... ..  
Accusé de  
réception en  
Préfecture du :  
... ..

La présente  
délibération peut  
faire l'objet d'un  
recours gracieux  
dans les deux  
mois à compter  
de sa publicité.  
Elle peut  
également faire  
l'objet d'un  
recours  
contentieux dans  
les deux mois à  
compter de sa  
publicité devant  
le tribunal  
administratif de  
Montpellier (9 rue  
Pitot - 34000  
Montpellier).

Séance du 22 septembre 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

**Présents :** Mme Marie COSTA, Maire,  
M. Jean-Victor HERETE, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire,  
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO,  
M. Thierry CO, Mme Valérie HOFER, Mme Martine ANDRES,  
M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Guillem BANUYLS a donné procuration à M. Thierry CO, M. Richard COLL a donné procuration à Mme le Maire, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO.

**Absents :** Mme Danielle HERBAIN, Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

**Secrétaire de séance :** M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : AUTORISATION DE  
NÉGOCIATION DE GRÉ À GRÉ SUITE À LA DÉCLARATION  
D'INFRUCTUOSITÉ DE LA CONSULTATION DE CONCESSION  
(DSP) POUR L'EXPLOITATION DE PARCS DE  
STATIONNEMENT ET DU STATIONNEMENT DE SURFACE  
PAYANT**

Le Président de séance expose :

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2025 autorisant la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda à lancer une consultation pour la mise en délégation de service public de l'exploitation des parcs de stationnement et du stationnement de surface,

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence qui a été publié le 28 avril 2025 sur le BOAMP sous le n°25-48075, dans le cadre d'une procédure adaptée,



**CONSIDÉRANT** qu'à l'issue de la consultation, aucune candidature ni offre n'a été reçue ; le marché a été déclaré infructueux par décision du Maire n°29/2025,

Conformément au Code de la Commande Publique, il est proposé d'engager une négociation de gré à gré, sans publicité préalable, sans que les conditions initiales du marché ne soient substantiellement modifiées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 16 voix POUR / 0 voix CONTRE / 3 ABSTENTIONS**

**des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le choix de poursuivre la procédure de concession pour l'exploitation des parcs de stationnement et du stationnement payant de la ville, dans le cadre d'une négociation sans publicité préalable de gré à gré,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et documents utiles en la matière qu'exigerait la procédure.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

**Le Maire,  
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,  
Alain LLAURENSY**

